

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2024

Le conseil Municipal est réuni à la salle Henri Bonnet sous la présidence de Monsieur le Maire, Xavier GRUAT.

DATE DE CONVOCATION : 15 mars 2024

PRÉSENTS : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DUPONT RIOS Sophie, FERINCZEK Jérôme, GAUTHIER Daniel, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, MONCOURIER Stéphanie, VITORI Lionel

ABSENTS : DE CARVALHO Jacques excusé et donnant procuration à ALPHONSOUT Jean-Paul, DEZIEUX René, LACOMBE Jean-Pierre, LEGRAND Jean-Paul excusé et donnant procuration à FERINCZEK Jérôme, MASSIAS Hervé excusé et donnant procuration à JOUVE Nicolas, PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à Sophie DUPONT RIOS, SIBIAL Sandra excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : JOUVE Nicolas ;

La séance est ouverte à 19h30. Le quorum est atteint.

Le Conseil Municipal délibère sur les questions suivantes (voir tableau annexé) et décide de :

- Mettre à disposition à titre gratuit pour une période de cinq ans la salle Marcel Bredèche à la Fédération Française de Judo, Jujitsu, Kendo et disciplines associées dans le cadre du programme Mille Dojos Concernant le financement du projet, le montant de la rénovation intérieure s'élève à 118 165.00 € TTC, cofinancé par l'ANS à hauteur de 94 532.00 €, la Fédération Française de Judo à hauteur de 3000 €, le reste à charge pour le club local soit 20 633.00 €. La rénovation extérieure est la charge de la commune ;
  - Majorer la subvention annuelle habituelle de la somme de 4126.60 € pendant 5 ans pour le Judo Club du Plateau Bortois suite à la précédente délibération ;
  - Réaliser les travaux extérieurs nécessaires à la réhabilitation de la salle Marcel Bredèche pour un montant total de 41 037.98 € TTC et de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre de la contractualisation 2023-2025 sur l'opération « travaux de restructuration et rénovation énergétique de la salle polyvalente Marcel Bredèche » ;
  - Adhérer à la Convention territoire globale 2024-2028, co-signée par la Caf et la Msa du Limousin, Haute Corrèze Communauté et 4 autres communes. Ce contrat d'engagements politiques entre les collectivités locales et les Caf vise à maintenir et développer les services aux familles et plus spécialement pour la commune le pôle enfance. Il est impératif que la commune garde son autonomie en matière de petite enfance.

Monsieur le Maire présente les tableaux prévisionnels des budgets primitifs de la commune et de l'assainissement, les différents chapitres tant en fonctionnement qu'en investissement et les projets d'investissement 2024 sont détaillés. La commune a porté de gros projets en 5 ans et il va falloir maîtriser les dépenses. Il existe de réelles incertitudes quant aux compensations des taxes et le devenir des boucliers énergétiques. L'avenir de l'ancienne école de Sarroux est toujours une problématique. Les taux d'imposition ne seront pas augmentés. Concernant les subventions aux associations, la commission association va modifier les procédures d'attribution mais cela n'interviendra qu'en 2025.

Concernant le pôle médical, des bonnes nouvelles se profilent pour la fin d'année 2024 avec notamment l'arrivée d'une permanence à temps non complet d'un médecin. Les candidatures pour le restaurant vont être examinées. M. William Juillard est installé pour une activité de courtier et Monsieur le Maire et le Conseil lui souhaitent la bienvenue.

Une entreprise d'élagage est intervenue à Lagrange suite à une demande lors de l'assemblée de la population. La mise à disposition avec L'association Mam'Zelle Chouette a été dénoncée et contact avec la PMI a été pris.

Sophie DUPONT RIOS fait état de la dernière réunion du SMAT et Jean-Paul BASSET résume le comité de pilotage des Territoires éducatifs ruraux. Nicolas Jouve a assisté à une réunion de la commission HCC aménagement du territoire et Jean-Paul ALPHONSOUT a représenté la commune à une réunion d'information des élus organisée par Mme la Sous-préfète.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15. Vu pour être affiché le 27 mars 2024, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



# LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARROUX SAINT JULIEN

SÉANCE DU 21 mars 2024  
Date de convocation : 15 mars 2024

**PRÉSENTS** : ALPHONSOUT Jean-Paul, BASSET Jean-Paul, DUPONT RIOS Sophie, FERINCZEK Jérôme, GAUTHIER Daniel, GRUAT Xavier, JOUVE Nicolas, MONCOURIER Stéphanie, VITTORI Lionel

**ABSENTS** : DE CARVALHO Jacques excusé et donnant procuration à ALPHONSOUT Jean-Paul, DEZIEUX René, LACOMBE Jean-Pierre, LEGRAND Jean-Paul, MASSIAS Hervé excusé et donnant procuration à JOUVE Nicolas, PRADEL Patricia excusée et donnant procuration à Sophie DUPONT RIOS, SIBIAL Sandra excusée et donnant procuration à BASSET Jean-Paul

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : JOUVE Nicolas

NUMERO	OBJET	Sens du vote
21-03-2024-1	Délibération Projet Mille Dojos et convention de mise à disposition	13 pour 1 abstention
21-03-2024-2	Délibération subvention exceptionnelle au Judo Club du Plateau Bortois	13 pour 1 abstention
21-03-2024-3	Délibération Demande de subvention au titre de la contractualisation départementale – salle Marcel Bredèche	13 pour 1 abstention
21-03-2024-4	Délibération adhésion à la convention territoire globale	13 pour 1 abstention

A Sarroux-Saint Julien, le 21 mars 2024

Le Maire, Xavier GRUAT

